



Genève, le 2 juin 2021

Aux représentantes et représentants  
des médias

## **Communiqué de presse du Conseil d'Etat**

### **Objectif neutralité carbone: présentation du Plan climat cantonal renforcé**

Réuni ce mercredi in corpore à l'Organisation météorologique mondiale, le Conseil d'Etat a présenté son plan climat cantonal renforcé. Celui-ci vise une diminution de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone au plus tard en 2050. Globalement, l'objectif de neutralité carbone en 2050 se fonde sur des émissions dix fois moins élevées qu'aujourd'hui. Quarante et une mesures, qui feront l'objet, le cas échéant, de projets de lois dédiés, sont organisées autour de sept axes structurant l'ambition de ce plan climat. Parmi celles-ci figurent les objectifs suivants à l'horizon 2030: réduction de 40% du trafic individuel motorisé, atteinte du seuil de 40% de véhicules électriques et fin du chauffage à mazout. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà planifié quelque 300 millions d'investissements supplémentaires par année pour les dix prochaines années. La mise en œuvre de l'ensemble des mesures du plan climat cantonal renforcé appelle des transformations sociétales majeures et une relance économique orientée sur la voie d'une société post carbone. Elle impliquera à ce titre l'ensemble des politiques publiques.

La lutte contre les changements climatiques est un enjeu planétaire. Le canton de Genève n'est pas épargné et la qualité de vie de ses habitants en dépend. C'est pourquoi, après avoir décrété l'urgence climatique en 2019, le Conseil d'Etat assume ses responsabilités en prenant la juste mesure de cet enjeu. M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département du territoire, a introduit cette [présentation](#) en précisant que "la stratégie climatique s'inscrit dans le cadre de la transition écologique, qui offre de nouvelles opportunités. Cette dernière génère une dynamique territoriale positive, elle crée des richesses locales et des emplois, elle favorise la réalisation de constructions durables, de circuits alimentaires courts, ou encore le développement d'une économie circulaire."

#### **Au premier plan: énergie, mobilité et consommation**

Représentant respectivement 39%, 26% et 28% des émissions de gaz à effet de serre, les trois axes que sont l'énergie, la mobilité et la consommation concentrent les principaux efforts, y compris financiers, du plan climat renforcé. En matière d'énergie, il s'agit de doubler le rythme des rénovations des bâtiments d'ici 2030 et de remplacer l'intégralité des chauffages à énergie fossile d'ici 2050 par des chauffages à énergie renouvelable (solaire, géothermie, hydro-électrique, éoliens, déchets, bois, etc.).

Président du Conseil d'Etat et conseiller d'Etat chargé des infrastructures, M. Serge Dal Busco, a rappelé que "l'efficacité et le pragmatisme commandent d'agir prioritairement au plan local, dans les domaines où nous avons les moyens de modifier réellement les

tendances; la mobilité terrestre et l'isolation des bâtiments comptent parmi les sources principales d'émissions de gaz à effet de serre, et c'est là-dessus que nous devons concentrer notre action, par le développement de la mobilité douce et des transports publics, notamment ferroviaires, ainsi que l'amélioration du bilan énergétique des bâtiments de l'Etat."

A terme, l'objectif consiste en une diminution de 40% du trafic individuel motorisé, pour un parc automobile restant composé de 40% de véhicules électriques. L'évolution vers une mobilité décarbonée nécessite à la fois des changements de comportements, avec comme priorité la réduction des kilomètres parcourus en transports individuels motorisés, et de favoriser le report vers les modes doux et les transports publics.

En ce qui concerne les biens de consommation, qu'il s'agisse d'alimentation, de biens électroniques, électroménagers, vestimentaires ou mobiliers, l'Etat entend entreprendre un profond travail de sensibilisation visant à privilégier les circuits courts au détriment du modèle "produire-consommer-jeter". "De ce plan climat découlera un modèle de société revisité. La jeunesse adopte déjà des comportements différents des générations précédentes. Il s'agit de l'accompagner à chaque étape de formation et de la préparer encore davantage aux nouvelles opportunités professionnelles qui se dessinent", a souligné Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.

## Un projet solidaire et créateur de richesse

Le Conseil d'Etat est convaincu que la transition écologique ne pourra se faire qu'avec le concours des entreprises, de manière pragmatique, en partant de leurs besoins exprimés. Mme Fabienne Fischer, conseillère d'Etat chargée de l'économie et de l'emploi, s'est engagée à soutenir l'économie genevoise en apportant aux entreprises les outils utiles et nécessaires à leur transition économique vers une activité durable. "Le département de l'économie et de l'emploi est un formidable levier de transition vers une économie responsable et des emplois durables", a-t-elle précisé.

Si des opportunités économiques sont réelles, le Conseil d'Etat s'engage à ce que le plan climat représente une chance pour toutes les catégories de la population. En effet, sans une attention particulière, les mesures de politique climatique pourraient renforcer les inégalités. A ce titre, M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale, a rappelé qu'"on ne subit pas de la même manière les effets de la crise climatique selon notre lieu et notre type d'habitation, selon la nature de notre profession ou activité, ou encore selon notre facilité d'accès aux soins. Par le biais d'une analyse territoriale des inégalités liées au climat ou au travers de la question d'un droit à une alimentation saine et durable pour les populations les plus précarisées, ce plan climat est l'occasion de nouer de façon serrée l'indispensable transition écologique et l'impératif de davantage de justice sociale."

## Les coûts de l'inaction

La politique climatique vise à minimiser et anticiper des changements dont les coûts économiques et sociaux pourraient être extrêmement élevés. Les "coûts de l'inaction" ainsi évités renvoient à une diversité de dégradations ou perturbations affectant les systèmes environnementaux et socio-économiques à toutes les échelles. Effets sur la santé, baisse de rendement et surcoûts pour les activités agricoles, contraintes sur les productions énergétiques, réduction de la compétitivité des entreprises, dévaluation des portefeuilles d'investissement, ces problématiques sont d'ores et déjà visibles à l'échelle internationale et impacteront à terme l'économie locale. Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée du département des finances et des ressources humaines, a souligné qu'"avec des projections

d'une perte annuelle de 1,5 milliard à l'horizon 2050, le canton de Genève n'a pas les moyens de rester inactif."

En prenant les devants, le Conseil d'Etat se donne les moyens de préserver la qualité de vie et la santé de la population. Les enjeux de santé publique ont été mis en lumière par des mois de pandémie. "Le Conseil d'Etat doit s'engager à protéger la population face aux risques climatiques directs et indirects. Notre environnement est notre assurance vie et nous savons aujourd'hui à quel point il est capital d'en prendre soin", a conclu M. Mauro Poggia, vice-président du Conseil d'Etat, chargé du département de la sécurité, de la population et de la santé.

**Pour en savoir plus:**

- [Plan climat cantonal 2030 - 2e génération](#)
- [Planclimat.ge.ch](#) pour découvrir l'ensemble des mesures
- [Participer.ge.ch](#) pour contribuer à leur mise en œuvre

*Pour toute information complémentaire: M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, T. 022 540 60 47 ou 076 304 20 66.*